

Contribution IGAS

7 propositions à impact

**Novembre
2022**



la fédération
des entreprises
d'insertion

Efficacité économique,
finalité sociale

Intro1

L'insertion par l'activité économique (IAE) s'est construite d'initiatives privées, individuelles et collectives, pour transformer la société et l'économie. Présentée comme un secteur homogène, piloté et financé avec des règles communes, elle recouvre en réalité des modèles très différents.

Ces différences sont autant de chances pour proposer des parcours et des solutions multiples, adaptées à la diversité des personnes et de leurs besoins.

La fédération propose de mieux s'appuyer sur les fondamentaux de chacun des modèles pour conjuguer leurs richesses au bénéfice des plus fragiles en trois axes :

Concrétiser : pour mettre effectivement en œuvre des textes existants ou toujours en prévision

Valoriser : pour s'appuyer sur les atouts de chacun plutôt que de rapprocher et mettre en concurrence les modèles

Inventer : pour améliorer davantage encore la qualité des parcours

Intro2

La mission sociale des entreprises d'insertion est mise à mal par le sous-financement public

L'étude de la DARES de janvier 2019 l'a démontré « *Les subventions qui leur [les entreprises d'insertion] sont accordées ne compensent que très partiellement les surcoûts engendrés par leur mission sociale* ».

Cette analyse portée de longue date de la fédération, documentée depuis par la DARES, doit être prise en compte pour permettre aux entreprises d'insertion de développer une mission sociale qualitative à l'heure où elles sont confrontées à des personnes très éloignées de l'emploi.

[Etude DARES 31 janvier 2019](#)

Concrétiser : 3 propositions à impact

- **Le conventionnement régional pour les entreprises sociales inclusives (Ei, ETTi et EiTI) :**
cette mesure est inscrite dans le pacte ETTi ; elle est aujourd'hui peu déployée, avec une seule tentative en Hauts-de-France. Ce conventionnement, à l'échelon régional, fait pourtant sens pour les entreprises sociales inclusives qui sont nombreuses à avoir des structures sur plusieurs départements. La fédération propose donc de déployer le conventionnement régional dès 2023 pour toutes les entreprises.
- **Le conventionnement de droit de 5 ans pour les labélisés RSEi (Responsabilité sociétale des entreprises inclusives) :**
cette mesure est inscrite dans le décret du 30 août 2021, issu de la loi inclusion. Il indique que, pour le conventionnement, il faut tenir compte de «[...] la mention de la détention d'un label délivré par un tiers certificateur permettant d'attester de la qualité du projet d'insertion ». Ce point est aujourd'hui peu appliqué par les services déconcentrés. La fédération plaide pour sa pleine prise en compte, notamment pour le label RSEi certifié par l'AFNOR, et de l'associer à un conventionnement de droit de 5 ans (vs 3 ans pour les autres).
- **Accompagner l'intégration de la dimension insertion dans les SPASER :**
La loi Climat & Résilience a introduit plusieurs nouveautés sur les SPASER, notamment l'abaissement du seuil obligatoire des communes concernées à 50 millions d'euros pour leurs achats. La loi a aussi précisé les objectifs des SPASER, notamment à travers le recours « *des ou auprès des entreprises employant des personnes défavorisées ou appartenant à des groupes vulnérables* ». Pour intégrer pleinement la dimension insertion, les facilitateurs embauchés dans le cadre du PNAD (sur le budget « FDI ») devront accompagner cette intégration et tracer les effets obtenus.

Les propositions complémentaires pour concrétiser...

...la simplification du conventionnement

Supprimer la modulation et intégrer les 5% dans le socle. La modulation a peu d'effet, avec 80% des structures qui ont un taux compris entre 4,5% et 5,5%.

Déployer une trame réellement unique de demande de conventionnement

...le renforcement de la prescription et du recrutement

Organiser une campagne de mobilisation des prescripteurs habilités et prioritairement Pôle emploi

Faciliter le recrutement de nouveaux publics (migrants et réfugiés, psmj...)

...la mise en œuvre des leviers parcours

Déployer pleinement le contrat passerelle. Ce nouveau contrat, introduit par la loi inclusion de 2020, est aujourd'hui trop peu mobilisé (seule une quarantaine de contrats ont été signés à ce jour). La fédération propose de mettre en place une véritable campagne de promotion de cet outil auprès des entreprises d'insertion.

Faciliter le rapprochement entre IAE et branches (ex : partenariat entre la FEI et l'UNEP)

...la mise en œuvre des leviers de développement économique

Déployer les mesures achat durable de la loi Climat et Résilience. Au-delà du SPASER, il est clé de former l'ensemble de la chaîne de l'Etat à la dimension sociale (et écologique) de l'achat. Un budget dédié à ce déploiement est préconisé par la fédération.

Intégrer la fédération au pilotage du PNAD

Valoriser : 2 propositions à impact

- **Mettre en place un diagnostic obligatoire de disponibilité à l'emploi** à partir d'un faisceau d'indices ([diagnostic de référence](#) proposé en annexe). Alors que cette question est centrale pour mieux organiser et piloter l'offre d'insertion, aucun outil ne permet aujourd'hui d'objectiver la plus ou moins grande disponibilité à l'emploi. La fédération propose de rendre obligatoire l'élaboration d'un tel diagnostic, au-delà des seules caractéristiques administratives des personnes.
- **Mettre en place un pilotage différencié entre le secteur marchand / non-marchand de l'IAE appuyé sur un conventionnement rénové** Les SIAE qui composent le secteur ont des réalités et contraintes très différentes, notamment entre le secteur marchand et non-marchand. Pour le premier, si le financement public est faible (environ 20% dans les entreprises d'insertion) il est essentiel pour assurer la mission sociale dans de bonnes conditions, et il doit mieux suivre le nombre effectif de personnes en insertion recrutées et accompagnées. La fédération propose d'imaginer des conventionnements beaucoup plus souples pour le secteur marchand qui s'ajustent au fur et à mesure aux postes effectivement recrutés, pour leur assurer un financement adapté (par exemple conventionnement automatique de +/-20% par rapport au réalisé n-1 au début 1TMn, puis +/- 15% au 2TM, +/-10% 3TM, +/- 5% 4TM).

Les propositions complémentaires pour valoriser...

...davantage les atouts des différents modèles de l'IAE

Revenir sur la dérogation 480h AI, qui avait pour origine la qualité de parcours de la personne lorsque cette dernière souhaitait prolonger une mission débutée en entreprise, qui est en train de devenir un levier de développement économique en concurrence directe avec les ETTi (tout en offrant des conditions de rémunération moindres puisque les AI n'appliquent pas la convention collective du travail temporaire et ne versent pas notamment l'indemnité de fin de mission de 10%) et unifier le calcul du 30% ACI sans élargir son assiette de calcul pour limiter la concurrence avec les Ei.

...les parcours entre SIAE

Introduire un prolongement de 6 mois de l'éligibilité quand un salarié passe d'une SIAE à une autre, pour inciter à la mise en œuvre de parcours entre SIAE, aujourd'hui très faibles alors qu'ils enrichissent notablement le parcours.

...davantage les sorties en emploi durable

Introduire une prime pour les personnes en CDI temps plein 6 mois après leur sortie, par collecte de la donnée par la DSN.

Inventer : 2 propositions à impact

- **Mettre en place l'apprentissage ouvrier dans les entreprises d'insertion**
pour dégager un financement de 200M€ de formation pour les Ei/ETTi/EiTI issu des fonds de l'alternance. Cette origine de financement est cohérente avec le fait que les entreprises d'insertion ne forment pas pour elles-mêmes mais pour les employeurs d'après, et que ces derniers doivent y contribuer, aux côtés de la puissance publique qui peut elle prendre en charge les savoirs de base.
- **Elaborer un aide au poste intensive pour les Ei/ETTi/EiTI :**
Accélération : plus forte au début du parcours, pour les personnes éloignées de l'emploi (par exemple 150% pendant 12 mois puis 75% les douze mois suivants).
Renforcement : plus forte sur tout le parcours, pour les personnes très éloignées de l'emploi (par exemple 150% en fonction du diagnostic de disponibilité à l'emploi collectif).
Ce sont des pistes de réflexion qu'il faudrait approfondir, l'objectif étant d'adapter davantage le financement aux parcours et aux personnes.

...des parcours d'insertion et de compétences

Déployer des plateformes régionales d'ingénierie de la formation pour l'IAE pour accompagner le renforcement du financement de la formation pour les personnes en parcours d'insertion. Ces plateformes, expérimentées depuis plusieurs années et notamment dans le Grand Est, sont un appui indispensable pour permettre la mise en œuvre de formation adaptées (recueil du besoin auprès des SIAE, formalisation d'appels d'offres auprès des organismes de formation, constitution de groupes de salariés issus de plusieurs SIAE si nécessaire, suivi de réalisation, paiement, bilan). Ces plateformes ont en outre l'avantage de déployer des formations dont les coûts, mis en concurrence, sont moindres que lorsque chaque SIAE gère en direct sa formation, et avec des taux de succès en formation supérieurs aux formations non adaptées à l'IAE.

... intensifier le financement public de la formation

Modifier le droit européen pour élargir les dérogations existantes et financer 100% du coût de la formation par des fonds publics, les entreprises d'insertion ne pouvant pas assumer financièrement les 30% restants à charge aujourd'hui.

...un pilotage ouvert de l'IAE

Partager l'ensemble des données de la plateforme de l'inclusion, alors qu'aujourd'hui très peu de données sont accessibles, notamment pour suivre la réalisation des postes et des parcours aux échelles départementales, régionales et nationales (ETP insertion réalisés par mois en particulier).

Outil

L'outil de diagnostic de disponibilité à l'emploi

Un outil individuel qui s'appuie sur des éléments objectifs de la situation de la personne, dans une logique de faisceau d'indices analysés en 4 niveaux pour 8 thématiques.

A titre individuel l'outil est utilisé tout au long du parcours dans le cadre de l'accompagnement de la personne.

A titre collectif il permet de positionner la SIAE selon le type de personnes qu'elle emploie et de renforcer ses moyens (hors ACI) pour attribuer davantage de postes ou Mettre en place un financement renforcé.



| Diagnostic de disponibilité à l'emploi en 8 thématiques | | la fédération des entreprises d'insertion | | |
|---|--|---|---|---|
| | | "Indisponible" | | "Disponible" |
| | | 4 | 3 | 2 |
| | | | | 1 |
| Maitrise de la langue française /1 | Relève d'une formation FLE | Analphabète à illettré | Laborieuse à limitée | Bonne à parfaite |
| | <i>A renseigner</i> | | | |
| Santé /2 | Addictions, santé psychique ou handicap contraignant sur lieu de travail | Addictions, santé psychique, carence de soins dentaires et oculaires ou handicap léger nécessitant un suivi sur lieu de travail | Dispose d'une carte vitale, mais pas de suivi médical hors visite médicale du travail | Dispose d'une complémentaire santé Accès aux soins et bilans de santé préventifs |
| | <i>A renseigner</i> | | | |
| Logement /3 | SDF | Hebergement collectif de type CHRS, CADA... | Hébergement hors structure sociale, logement insalubre, risque de perte de logement | Logement stable |
| | <i>A renseigner</i> | | | |
| Accès au droit /4 | Ne connaît pas ses droits, en situation de non recours | Renoncement ou en rupture ou difficulté de renouvellement de droits | Connait ses droits et démarches en cours | Bénéficie des droits afférents à sa situation |
| | <i>A renseigner</i> | | | |
| Mobilité /5 | Ne sait pas se rendre seul à son lieu de travail | Sait organiser son covourrage Possède un véhicule mais problème de mise en règle (assurance, contrôle technique...) | Sait utiliser les transports en commun et/ou possède un véhicule 2 roues | Possède un véhicule et permis de conduire conformes et covoitureur possible |
| | <i>A renseigner</i> | | | |
| Ressources financières /6 | Situation de surendettement sans dépôt de dossier | Surrendettement avec dossier déposé et suivi | Besoins primaires assurés au jour le jour et/ou mesure de protection type curatelle | Dispose d'épargne pour financer par exemple un permis de conduire |
| | <i>A renseigner</i> | | | |
| Justice /7 | A déjà été condamné, suivi SPIP | Condamnation ancienne sans suivi | Suivi PJJ / mesure judiciaire aménagée (réparation/médiation) | Aucun antécédent |
| | <i>A renseigner</i> | | | |
| Disponibilité /8 | Faible voire difficile (garde d'enfant ou d'ascendant) | A organiser | Immédiate avec des contraintes horaires | Immédiate et sans contraintes horaires |
| | <i>A renseigner</i> | | | |
| Positionnement individuel | | | | |
| | | "Indisponible" | | "Disponible" |
| Positionnement des SIAE | | | | |
| | | ACI | | |
| | | AI / EI | | |
| | | | | ETTI / EITI |